

## **Le projet de paysage en France**

### *Du projet de jardin à la gouvernance paysagère des territoires*

Pierre DONADIEU | Professeur émérite en sciences du paysage à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille.

Le projet de paysage est devenu l'outil favori des paysagistes, comme le projet d'architecture pour les architectes, le projet d'ingénierie pour les ingénieurs et le projet urbain pour les urbanistes.

Son histoire qui est propre à la France est différente dans les autres pays d'Europe sauf au Portugal où cette histoire est assez comparable.

Elle dépend des notions de jardin et de paysage qui sont les expressions de la culture d'un pays pour traduire de multiples interprétations de ses relations idéales au monde. Je montrerai que la conception des lieux ainsi créés a changé en France en un siècle en fonction des politiques publiques urbaines ou territoriales prenant en charge la qualité de vie des habitants.

Depuis 150 ans, son histoire passe par cinq étapes successives.

### **1\_Le projet de jardin**

Le projet de jardin et de parc contient l'idée de projet de paysage. Il s'appuie sur le projet de création de lieux faits pour le rêve et l'imagination. Il est conçu pour impressionner tous les sens humains (esthétiques visuelle, sonore et olfactive), pour mieux vivre la ville polluée (hygiénisme) et, pour les jardins d'apparat, à symboliser le pouvoir public ou privé. Cet héritage est essentiel pour comprendre l'évolution des pratiques des paysagistes français.

La fondation historique du projet de jardin a donné lieu aux nombreux travaux des historiens et historiennes des jardins, ainsi que des philosophes. Jusqu'aux années 1970 à Versailles, l'enseignement d'histoire des jardins transmettait la culture de l'art des jardins, aussi bien ses techniques, ses figures que ses styles et ses idéologies à travers le monde. Il en était ainsi depuis sa fondation en 1873. Cette tradition historiographique persiste toujours à l'école de paysage de Versailles, mais son importance a considérablement diminué dans les autres écoles. Car savoir dessiner un jardin ou un parc n'est plus souvent le centre de la pédagogie, ni une compétence essentielle pour accéder aux marchés publics contemporains.

Même si les concepteurs reconnaissent leur dette envers d'illustres prédécesseurs comme André Le Nôtre, Frederik Law Olmsted ou Geoffrey Jellicoe.

Sous le Second Empire, la référence à l'art de l'architecte et du jardinier fut maintenue dans les projets par le savoir de l'ingénieur (des Ponts-et-Chaussées). Ce fut le cas à Paris avec l'ingénieur Adolphe Alphand qui dirigea le Service des Promenades et Plantations de Paris. Sous son administration (1856-1891) furent créés les parcs des Buttes-Chaumont, de Montsouris, les bois de Boulogne et Vincennes et plusieurs dizaines de squares dans tous les quartiers de la capitale française.

Le travail commun du paysagiste avec l'urbaniste fut ensuite inauguré dans les villes coloniales comme à Rabat au Maroc entre Henri Prost et Jean-Claude Nicolas Forestier. L'idée de l'urbanisme paysagiste n'est donc pas récente bien qu'elle fût oubliée ensuite jusqu'aux années 1970.

## **2\_ Le tournant majeur du paysagisme français (1946-1982)**

Le projet de paysage est né en France avec la création de la Section du paysage et de l'art des jardins en 1946 à Versailles à côté de l'école nationale d'horticulture qui formait des ingénieurs horticoles. Après la guerre, la politique de reconstruction des villes et de relogement des populations issues de l'exode rural a impliqué architectes et urbanistes, mais également des paysagistes. Ils étaient très peu nombreux à cette époque. Et souvent leur métier se confondait avec ceux d'entrepreneurs, d'horticulteurs et de pépiniéristes.

Néanmoins, pendant deux années de formation, les nouveaux diplômés –de 1947 à 1974– apprirent l'urbanisme avec des paysagistes concepteurs et des architectes urbanistes. Ils étaient sollicités pour concevoir les espaces extérieurs des immeubles collectifs (dits Grands ensembles d'habitation) et les aménagements des stations touristiques sur le littoral. Quelques-uns ont obtenus en France ou à l'étranger des diplômes d'urbanisme.

Cette nouvelle échelle géographique de projet qui fut appelée « paysage d'aménagement » ou « grand paysage » ne concernait plus le jardin privé ou le parc public, mais les paysages d'un territoire, périurbain, rural ou naturel. Des paysages immémoriaux perçus souvent comme précieux et menacés par l'urbanisation, les friches industrielles, les remembrements agricoles et les équipements du monde moderne.

Le projet de paysage, c'est le nom qu'il prit, devint complémentaire de l'urbanisme de projet, c'est-à-dire du projet urbain et du projet de territoire des collectivités publiques. Plus tard il tentera même de s'y substituer dans les années 2000 avec les manifestes internationaux d'urbanisme paysagiste.

À la fin des trente années de croissance économique (de 1950 à 1980), la profession d'architecte paysagiste était peu organisée en France ; elle comptait à peine quatre cents diplômés au milieu des années 1980, et beaucoup moins en exercice.

Le renouveau du métier se fit grâce à quatre paysagistes, deux avaient été formés à Versailles dans la section du Paysage, Jacques Simon et Jacques Sgard, et les deux autres avaient acquis à Paris une formation artistique : Michel Corajoud à l'école des Arts décoratifs et Bernard Lassus avec le peintre Fernand Léger.

Au cours de leurs travaux au sein de l'atelier d'urbanisme et d'architecture à Paris, J. Simon forma M. Corajoud à une pratique nouvelle de paysagisme urbain pour répondre aux commandes de parcs publics des villes nouvelles. Le projet urbain de paysage, inspiré des théories urbaines de Kevin Lynch, faisait des espaces publics ouverts, non construits, arborés ou non, une des conditions du succès social de la fabrique urbaine. Jacques Sgard, urbaniste et paysagiste avec Pierre Dauvergne, paysagiste d'aménagement, insistèrent autant sur la planification du processus politique de projet que sur les aménagements paysagers des espaces publics ouverts, appelés espaces verts. Et Bernard Lassus, plasticien paysagiste, réhabilita l'imaginaire du projet, un héritage de l'art des jardins, que les architectes et les urbanistes avaient en général oublié.

Au début des années 1970, la notion de paysage remplaça celle de jardin dans les politiques publiques d'environnement. Un Centre national d'études et de recherche sur le paysage fut créé près de Versailles en 1972. Éphémère, il céda la place en 1976 à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles qui reprit cette mission et celle de la Section du Paysage et de l'art des jardins. Le projet de jardin fit une place de plus en plus importante au projet de paysage dans cette école. Et la formation à l'histoire des jardins -à ceux des successeurs d'André le Nôtre autant qu'à l'école paysagiste du XIXe et du XXe siècles- s'implanta également à l'école d'architecture voisine dans les anciennes Ecuries du Château.

En 1982, le concours international du parc de la Villette à Paris, gagné par l'architecte B. Tschumi, marqua la fin du style paysager canonique et l'émergence de l'idée de parc comme équipement culturel public urbain.

Qu'apportait alors le projet de paysage à la pensée de l'aménagement de l'espace ?

### **3\_Projet de paysage ou projet de territoire, ou de patrimoine ?**

La recherche académique sur la nature du projet de paysage tarda à se mettre en place dans les écoles de paysage qui apparurent à partir de 1993 (à Bordeaux, puis Blois et Lille). Elle fut cependant installée dès cette année-là à l'ENSP de Versailles ainsi qu'à l'école d'architecture de Paris-la-Villette avec le paysagiste B. Lassus et le géographe orientaliste A. Berque.

Mes premiers travaux de recherche avec M. Corajoud en 1995 insistèrent sur la distinction nécessaire entre la culture du projet d'architecture (créateur d'objets construits) et celle du projet de paysage (créateur de relations perçues avec les objets spatialisés dans un site). Ils révélèrent l'amnésie de la « tabula rasa » des architectes et des urbanistes. Ils montrèrent également l'importance du temps dans le processus itératif de projet : du programme à la commande et à la réalisation, générant de nouvelles questions de gestion des ressources et usages de l'espace et engendrant la révision des points de vue initiaux. L'idée d'un urbanisme culturaliste, préférable à un urbanisme progressiste, fut développée dans la formation de paysagiste à partir des publications (en 1965 et 1974) de l'historienne et philosophe Françoise Choay.

En 2001, un dossier « Autour du projet » est publié par l'architecte et chercheur Frédéric Pousin dans la nouvelle revue (n°7), Les carnets du paysage. Empruntant à une lecture phénoménologique de l'espace, l'anthropologue Jean-Pierre Boutinet souligna l'importance de l'intentionnalité et de la subjectivité du concepteur paysagiste. Et le paysagiste Denis Delbaere précisa sa compétence pour dégager les potentialités paysagères d'un site, en élargir les limites et établir des relations fonctionnelles et sensibles entre ses constituants.

Car, là encore, il s'agissait bien de distinguer le plan de paysage (qui avait des visées opératoires et politiques) et le projet de paysage (mi flou-mi déterminé) en gestation entre le concepteur et son commanditaire. Et, de même, de différencier le paysage ou le lieu (compris comme des relations humaines immédiates à l'espace perçu et vécu) du pays ou du territoire (compris comme des espaces habités issus d'une histoire politique et culturelle).

Dans ce même numéro, le philosophe Jean-Marc Besse développa l'idée essentielle que la pensée du projet de paysage construit une représentation du territoire en le décrivant tel qu'il est, souvent « non vu et non su ». Cette invention du paysage révèle le déjà-là. Le projet en rend compte de manière « abductive », c'est-à-dire hypothétique, sans recourir à la logique de la preuve scientifique. Le projet de paysage est bien une recherche de « points de vue » à toutes échelles spatiales, une production d'objets graphiques, voire sonores, les plus justes et les plus

convaincants possibles. Notamment si l'on fait de la marche une pratique du corps mobile du concepteur dans un espace à reconnaître.

Ce que ne fait ni le projet de territoire (fonctionnel et politique), ni celui de patrimoine tourné vers la transmission des objets historiques, sauf quand les sites eux-mêmes deviennent des paysages protégés par la loi.

C'est ainsi que de nouvelles pratiques d'urbanisme paysagiste furent réinventées à partir de la fin des années 1990. Par Michel Corajoud, grand prix de l'urbanisme en 2003. Par M. Desvigne, avec le concept de « natures intermédiaires » qui prépare l'urbanisation, un autre nom du préverdissement des années 1980. Ce qui lui valut le grand prix de l'urbanisme en 2011 pour ses projets sur la rive droite de Bordeaux et à l'ouest de Versailles (le campus universitaire de Paris-Saclay). Par Alexandre Chemetoff également qui inventa avec son plan guide de l'île de Nantes (années 2000), un urbanisme de révélation du site pour accueillir de nouvelles activités.

En France, un quart au moins du territoire était plus ou moins protégé à cette époque (parcs naturels, réserves naturelles, secteurs urbains sauvegardés, conservatoires nationaux et régionaux, zonage d'urbanisme ...). Au début des années 1990, l'Etat chercha alors à se préoccuper également de la qualité des paysages ordinaires, ceux qui n'étaient pas dignes de protection contre leur destruction, ou de projets urbains prestigieux, mais restaient très habités à la ville comme à la campagne, et souvent délaissés.

#### **4\_Projets et politiques publiques de paysage (>1993) : le tournant territorial démocratique**

La pratique du projet de paysage, tournée surtout vers les régions urbaines et l'espace public, prit une nouvelle orientation grâce à la Mission du paysage du ministère de l'Environnement dès le début des années 1980 jusqu'en 1997.

En 1993, la loi de protection et de mise en valeur des paysages prévoit, entre autres dispositions, la création des chartes de paysage dans les parcs naturels régionaux et la loi Barnier de 1995 la nécessité du débat public, comme dans le parc naturel régional du Vexin français en 1996. Parallèlement, le ministère de l'Environnement crée les plans de paysage comme compléments des projets de territoire (dans les parcs naturels régionaux ou les collectivités intercommunales). Et sur la proposition du géographe Y. Luginbühl à ce même ministère, est mise en place la fabrication des atlas régionaux ou départementaux de paysage en 1996. Enfin les observatoires photographiques de paysage comme outils de (re)connaissance de l'évolution des paysages et de débat public sont également développés (surtout dans les parcs régionaux) à l'initiative de la Mission du paysage. Dans les territoires métropolitains comme l'Île-de-France, ce sont des schémas de développement régionaux ou des schémas de cohérence territoriale qui encadrent les politiques communales d'aménagement du territoire (urbanisation, protection des zones agricoles et naturelles, risques environnementaux ...)

Cet outillage considérable, réglementaire ou non, changea la pratique du projet de paysage et fit apparaître de nouvelles compétences professionnelles bien que le mot « planification de paysage » (landscape planning) n'apparût pas. C'est l'expression « médiation de paysage » qui fut (un peu) utilisée en France pour désigner la coconstruction des paysages par les parties prenantes d'une gouvernance territoriale d'un projet politique ou social local, avec ou sans les paysagistes concepteurs.

Ce projet devenu politique et « sociétal » implique aujourd'hui à la fois la conservation des patrimoines culturels et naturels, les dynamiques économiques, l'identité des territoires et la participation sociale. L'une de ses finalités est la recherche du mieux-être individuel et collectif qui dépend des caractères sensibles et fonctionnels de l'environnement. L'échelle de travail et d'action a changé. C'est celle de la co-gestion des paysages (landscape management) et de la coévolution de leurs acteurs, notion que j'emprunte au fondateur du territorialisme italien, Alberto Magnani.

Ce type d'action est particulièrement bien menée dans certaines communes des parcs naturels régionaux et dans quelques collectivités. Depuis sa création il a préfiguré le contenu juridique de la Convention européenne du paysage signée à Florence en 2000 et ratifiée par la France en 2006. Il conserve les principes fondamentaux du projet de paysage (nommer, écouter, reconnaître, proposer, réunir, engager, accompagner et évaluer si possible).

Il introduit surtout les changements des paysages via les parties prenantes de la production des paysages et des lieux, et notamment via les habitants qui les vivent et les jugent. Le tournant est démocratique : le paysage devient un bien commun partageable, au-delà des limites matérielles des biens publics et privés. Mais le débat public peut être exclusif ou inclusif, séparer autant que réunir les habitants d'un territoire.

## **5\_Le difficile tournant écologique (> 2010)**

Depuis la fin des années 1970 et la loi de 1976 sur la protection de la nature, les idées de l'écologie politique et scientifique, qui se sont développées en France, ont peu pénétré les milieux paysagistes traditionnels. L'introduction de la planification écologique sur le modèle du Design with nature de l'architecte paysagiste anglais Ian McHarg échouera au début des années 1980.

En effet, la pratique du projet de paysage des concepteurs paysagistes revendique en priorité la filiation culturelle du projet d'architecture et des écoles des Beaux-Arts, et non celle de la culture scientifique, notamment écologique, sociologique ou géographique. Elle s'inscrit également dans un cadre professionnel libéral. Si bien qu'un clivage s'installa entre les diplômés de l'école d'ingénieurs paysagistes d'Angers et les paysagistes diplômés par le gouvernement (DPLG) à Versailles, puis Bordeaux et Lille. Les premiers travaillent surtout dans les services publics territoriaux et les seconds dans des agences libérales.

Le fossé se creusa également avec certaines écoles professionnelles paysagistes du nord de l'Europe, plus sensibles aux questions écologiques et à la participation sociale. Ce qui favorisa peut-être des attitudes de résistance semblables à celles de l'école de Versailles, privilégiant des pratiques professionnelles créatrices de jardins, de lieux et de paysages. Les ouvrages *Fieldwork* et *On site* publiés par la Fondation landscape architecture Europe en témoignèrent en 2006 et 2008. Le landscape design ne pouvait se confondre avec le landscape planning.

Il faudra attendre la fin des années 2000 en France pour que deux lois (dites Grenelle) inspirées surtout par les sciences écologiques du paysage soient promulguées et mises en œuvre. Deux lois qui prévoient notamment une politique d'installation d'une Trame verte et bleue en France en accord avec le projet européen Natura 2000 de conservation active de la biodiversité. A cet effet, les services de l'Etat produisirent au début des années 2010 des schémas régionaux de cohérence écologique. Ils sont fondés sur les idées scientifiques de continuités écologiques et de réservoir de biodiversité. Mais leur articulation avec les documents d'urbanisme reste encore inaboutie.

Dans ce contexte le projet de paysage des concepteurs paysagistes français (titre professionnel adopté en 2016 par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) reste souvent éloigné de la politique publique de biodiversité de l'Etat, à part quelques cas militants. Car l'engagement réel du projet ne dépend que de l'interprétation qu'en font les concepteurs, puis les gestionnaires des sites publics et privés. Ce qui est encore mal connu. Toutefois, la pratique de projet répond explicitement à d'autres commandes publiques comme le conseil de la maîtrise d'ouvrage, les plans éoliens, les plans et les chartes de paysage des collectivités ou les observatoires photographiques du paysage. Sans pouvoir toutefois évaluer ces actions, en l'absence de méthodes prévues à cet effet.

## **6\_ Les deux pôles du projet de paysage**

Pour terminer, je voudrais évoquer les deux pôles du projet de paysage. Ils ont pris forme de manière empirique au cours des quarante dernières années chez les praticiens. Ils ont été mises en évidence par la publication récente aux éditions MétisPresses des travaux de recherche de jeunes paysagistes chercheurs : Sonia Keravel en 2015 (Passeurs de paysages, le projet de paysage comme art relationnel) et Alexis Pernet en 2014 (Le grand paysage en projet) , ainsi que par les travaux du conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (2017).

Ces deux pôles de la pratique de projet sont celui de la mise en scène des lieux et des sites, et celui de la gouvernance paysagère des projets de territoire.

Pour les concepteurs paysagistes, il y aurait quatre façons non exclusives de donner du sens à un projet de paysage. Les trois premières concernent classiquement l'échelle d'un site à aménager (un projet opérationnel d'espace public par exemple), la quatrième l'échelle du territoire habité d'une collectivité (une politique publique de qualification des paysages à définir et à mettre en œuvre au sens de la Convention du paysage de Florence).

Sonia Keravel interprète la pratique du paysagiste concepteur comme un art de la transmission, du passage de l'intuition créatrice du concepteur, à son projet et à sa réception par le public.

Le concepteur aurait plusieurs choix possibles.

**Le récit.** Il peut raconter une histoire qui se saisit du site comme support d'un récit imaginaire. Par exemple le Jardin des retours (des plantes importées d'Amérique du nord en France) réalisé par l'équipe de B. Lassus à la place de l'ancien port de la Corderie royale de Rochefort dans les années 1980. La lecture du site joue de la métonymie des signes installés sur le site : les mâts pour les bateaux, les tulipiers de Virginie pour les plantes voyageuses, les pavés pour le port ... Cette démarche narrative se retrouve dans le jardin de l'Atlantique situé au-dessus de la gare Montparnasse à Paris, et réalisé par l'agence Parages. Ou encore dans la Promenade contée du sentier de nature du Puy-de-la-Croix dans le département de la Creuse, organisée par le paysagiste Alain Freytet, et fondée sur le ressenti et l'histoire des lieux.

**L'immersion dans la nature.** A contrario, le paysagiste peut renoncer à toute représentation figurative et vouloir immerger le promeneur (le public) dans les processus biologiques de la nature. Celle-ci n'est pas représentée, mais présentée au public. Les uns s'attachent à accompagner les dynamiques végétales dans les lieux abandonnés. Le paysagiste Gabriel

Chauvel, précurseur involontaire de l'économie circulaire à la fin des années 2000, transforme ainsi une friche industrielle en terrain d'aventure et de création collective grâce à une commande publique du département de Loire-Atlantique. Avec le concept de « Tiers Paysage » (2004), Gilles Clément et l'agence Coloco abandonnent à l'indécision le destin de la biodiversité spontanée des lieux délaissés choisis à cet effet. Le concepteur avait annoncé cette posture singulière de projet avec le manifeste controversé de l'île Derborence dans le parc Matisse à Lille réalisé entre 1990 et 1997.

D'autres projets récents, comme ceux de Laure Planchais et de Bruno Tanant s'inspirent largement de la sensibilité nostalgique et naturaliste pour proposer des milieux de vie humaine proches des processus naturels (milieux humides notamment).

**L'invention formelle du sens du vide.** La troisième voie empruntée, entre autres, par la paysagiste Catherine Mosbach pour les espaces extérieurs du nouveau musée du Louvre à Lens dans le nord de la France, consiste à composer l'espace pour immerger le promeneur dans la poésie, l'énigme et l'incertitude du vide. Mais un vide chargé de sens que suggèrent les fissures de la surface graphique plongeant dans les anciens sous-sols miniers. Inépuisable comme le parc de Lancy (1979-1989) de Georges Descombes près de Genève, le projet de paysage reste ainsi ouvert à toutes les expériences de l'imaginaire.

**La gouvernance paysagère territoriale.** La dernière voie relève de la gouvernance paysagère des projets de territoire. Cette pratique nouvelle mobilise les parties prenantes d'un projet de territoire communal ou intercommunal. Idéalement, elle construit avec les élus, les habitants et tous les acteurs de la production des paysages une politique paysagère partagée. C'est le cas des chartes de paysage des parcs naturels régionaux ou de territoires homologues concrets par leurs acteurs publics et privés, et leurs habitants. Le « parc agricole » de la plaine de Versailles en est un bon exemple. Il a réuni depuis 2003 les élus communaux, les agriculteurs et les usagers dans une association de gestion patrimoniale. Dans un cadre de coévolution des points de vue, celle-ci a pris en main l'ouverture au public de la plaine en même temps que la restitution de la mémoire historique du Grand parc de chasse des rois de France au XVIIe et XVIIIe siècles. Une charte de paysage en 2014 en a fixé les principes de bonne conduite politique pour les 27 élus du territoire.

Dans la communauté de communes de la vallée de l'Ance en Auvergne, analysée minutieusement par Alexis Pernet, la méthode de projet (le journal de l'atelier des paysages) passe par une longue enquête auprès des habitants, l'observation minutieuse, les récits et les images recueillis, la mise en commun, l'élaboration conjointe d'actions et la mise en mouvement d'un collectif. Au-delà des interventions spatiales envisagées, ce sont les destins des habitants dans leur milieu de vie commun qui sont en jeu.

Dans la réalité professionnelle, ces quatre figures de projets peuvent se mélanger en se juxtaposant ou en s'hybridant. Elles réunissent souvent, dialectiquement, la mise en scène des sites et territoires et la coévolution des formes paysagères et des points de vue des parties prenantes.

## 7\_Conclusion

De ce survol de l'histoire française du projet de paysage, il faut retenir quatre conclusions importantes :

- la Convention européenne du paysage a introduit **des pratiques de projet radicalement nouvelles et différentes, plus démocratiques** que celles qui réunissaient autour d'un programme et d'un site seulement un maître d'ouvrage, un maître d'œuvre et un concepteur. D'un pont de vue éthique, c'est un progrès social et politique considérable.

- Parallèlement, **les commandes publiques et les pratiques professionnelles de projet ont clarifié et changé leur déontologie et leurs finalités de conception.** Les concepteurs ont désormais en charge les valeurs historiques, environnementales, sociales et culturelles qui permettent de singulariser un site ou un territoire à partir de ses caractères sensibles, notamment le relief et l'hydrographie. Les valeurs du développement durable se sont progressivement imposées avec le changement de génération des concepteurs.

- La démarche globalisante du projet de paysage est devenue – à la différence du projet de jardin- **une anticipation concertée et ouverte** du devenir d'un site ou d'un territoire. Elle donne un cadre à l'accompagnement des processus continus de transformation et de modification des espaces. Cette réflexion s'est révélée capable de nourrir de multiples outils d'aménagement de l'espace comme les plans, les chartes et les observatoires photographiques de paysage.

-Enfin, si la profession de paysagiste concepteur (représenté par l'IFLA) regroupe plusieurs métiers (maîtrise d'œuvre, planification, médiation, restauration, conseil de la maîtrise d'ouvrage, enseignement, recherche...), il est probable **qu'elle ne représente qu'une partie des compétences** professionnelles du paysage émergents aujourd'hui au niveau européen.

Cependant, cette démarche pragmatique d'action souffre encore de nombreuses limites :

- la quasi absence d'outils d'évaluation des actions publiques entreprises
- la difficulté de répondre aux besoins locaux de participation des habitants et des usagers en les associant aux projets
- la complexité de l'articulation des métiers et des échelles différentes d'espace et de temps.
- la formation insuffisante des parties prenantes –chercheurs compris- à ce nouveau cadre de pensée politique, trop souvent réduit à des règles juridiques ou à des impératifs économiques ou techniques.

En bref on peut retenir deux manières complémentaires de concevoir aujourd'hui un projet de paysage :

- **Centré sur la mise en scène d'un site, sur le concepteur et le maître d'ouvrage, il conserve une partie des ambitions esthétiques, symboliques et fonctionnelles de leur ancêtre le projet de parc et de jardin,**
- **Centré sur les processus de coévolution des projets de territoire et des parties prenantes, il s'inspire en priorité des nombreuses sciences du paysage, notamment géographique, historique, environnementale, juridique, écologique et sociale.**



Avec mille manières de les combiner, de les articuler et de les hybrider selon les sites, les territoires et les intentions des parties prenantes de la gouvernance des projets.

Aujourd'hui le projet de paysage est une pratique professionnelle pragmatique qui dépend surtout des commanditaires et des formations dans les écoles de paysagistes concepteurs en France et en Europe.

Il n'a rien perdu des ambitions de son héritage historique. Et il a cherché à répondre aux attentes de l'Etat français : la mise en œuvre des politiques publiques de qualité des paysages : conserver, adapter, inventer.

Mais il a souvent confondu les objectifs des actions et l'évaluation de leurs finalités essentielles: le mieux-vivre quelque part des habitants des territoires.

*Florence, 19 Janvier 2018.*

#### **Bibliographie**

Conseil de l'Europe, *Dimensions du paysage, réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, 2017, 283 p.

J.-M. Besse, «Cartographe, construire, inventer, notes pour une épistémologie de la démarche de projet », *Les Carnets du paysage*, n° 7, 2001.

J.M. Besse, *Le goût du monde*, Actes Sud, 2009.

C. Chomar-Ruiz (édit.), *Paysage en projets*, Presses Universitaires de Valenciennes, 2016.

P. Donadieu, *Paysages en commun*, pour une éthique des mondes vécus, Presses Universitaires de Valenciennes, 2014.

P. Donadieu, *Scienze del paesaggio, tra teorie e pratiche*, traduction de Andrea Inzerillo, Edizioni ETS, 2014.

S. Keravel, *Passeurs de paysages, le projet de paysage comme art relationnel*, MétisPresses, vues Densemble Essais, 2015.

Y. Luginbühl, « Paysage et démocratie », in Conseil de l'Europe, *Dimensions du paysage, réflexions et propositions pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage*, 2017, pp. 243-268.

A. Pernet, *Histoire, critique et expérience, Le grand paysage en projet*, MétisPresses, 2014.

F. Pousin (dirigé par), « Autour du projet (de paysage) », dossier, pp. 59-145, *Les Carnets du paysage*, n° 7, 2001.